

NOTE D'INFORMATION :

Règles générales d'hygiène et de désinfection

BB
Pôle santé et conditions de travail
Service : prévention des risques
Tel : 05 63 60 16 64
Mail : prevention@cdg81.fr

Réf. : Référence au plan de classement

Date : 07-04-20

Sources :

- CNFPT
- INRS

I - DESINFECTION DES MAINS



1/ Paume contre paume

2/ Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et inversement

3/ Paume contre paume et doigts entrelacés

4/ Dos des doigts contre paume opposée avec les doigts emboîtés

5/ Friction en rotation du pouce gauche enchâssé dans paume droite et vice versa

6/ Friction en rotation et mouvement de va et vient avec les doigts joints

II - MISE EN ŒUVRE DES GESTES BARRIERES

Activités de bureau :

- Désinfecter l'espace de travail avec des lingettes désinfectantes, désinfecter les équipements bureautiques : clavier et souris d'ordinateur.
- Vérifier que les dispositifs de protection pour l'accueil au public soient bien mis en œuvre, efficaces et respectés (hygiaphone, bande de signalement au sol de la distanciation nécessaire...).
- Organiser les rendez-vous avec le public afin que ne puisse être reçue qu'une personne à la fois dans les bureaux.
- Limiter le nombre d'interventions extérieures.



III - DESINFECTION

Les locaux et équipements se salissent du fait de la simple présence humaine.

La désinfection est une technique de nettoyage qui consiste à éliminer les germes, les bactéries et les virus dans des locaux.

La désinfection permet en effet de :

- Fournir à ses agents et au public un environnement sain.
- Réduire la circulation des germes et bactéries.
- Détruire ou limiter la propagation des virus par exemple en cas d'épidémies comme le rhume, la grippe, la gastro-entérite, le covid 19.

Désinfection des locaux :

La désinfection des locaux doit se faire quotidiennement, voire plusieurs fois par jours pour certaines zones à risque important de contamination.

Les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés (eau de Javel, éthanol 70%...) sont efficaces contre le COVID-19. En plus du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains par les agents doivent être nettoyées et désinfectées deux fois par jour, notamment lorsqu'elles sont visiblement souillées. Il s'agit par exemple des poignées de porte, des boutons d'ascenseur, des interrupteurs d'éclairage, des poignées de toilettes, des comptoirs, des mains courantes, des surfaces d'écran tactile et des claviers.

Les textiles (moquettes, tapis et rideaux) doivent être fréquemment désinfectés. Les textiles sont souvent des nids d'acariens et peuvent provoquer allergies et bactéries. L'air doit être régulièrement purifié notamment dans les locaux équipés de climatisation.

Désinfection des parties communes :

Il est recommandé de désinfecter fréquemment toutes les surfaces en contact avec les mains :

Les espaces communs : poignées de portes et fenêtres, dossiers de chaises, rampes d'escaliers, interrupteurs, robinetterie, l'électroménager : machines à café, micro-onde (...), les plinthes, les poubelles...

Sanitaires : l'intérieur des sanitaires, brosse et porte brosse, urinoirs, les murs (projections), les distributeurs de papiers jetables, les lavabos et robinetteries, les interrupteurs et bouton poussoir, les distributeurs de savon, les miroirs, les douches...

Le matériel bureautique / de travail : dessus de tables, téléphones, claviers et souris d'ordinateurs, le photocopieur, les armoires, les supports et objets de décoration du bureau, badgeuses, les étagères...

Les véhicules : boîtier de vitesse, volant, habitacle, siège...

Désinfection des équipements, outils et vêtements de travail :

Prévoir le nettoyage quotidien des équipements de protection individuelle et collective avec une solution désinfectante.

Il est recommandé de nettoyer les vêtements de travail et chaussures de sécurité en machine à 60°C pour neutraliser les germes.

Il est également recommandé de désinfecter les outils et équipements de travail utilisés par plusieurs agents avant et après chaque utilisation.

Pour davantage de précisions, contactez le service prévention :

05 63 60 16 64

prevention@cdg81.fr



Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr